

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

GRINCOURT LÈS PAS

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- ▭ Limite communale
- ☒ Cimetière

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- A : Zone agricole
- Amth : Secteur de la zone agricole destiné à une unité de méthanisation
- As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

- ◆ Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ☒ Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétal
- Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
- ▶▶ SENS de ruissellement

Installations agricoles

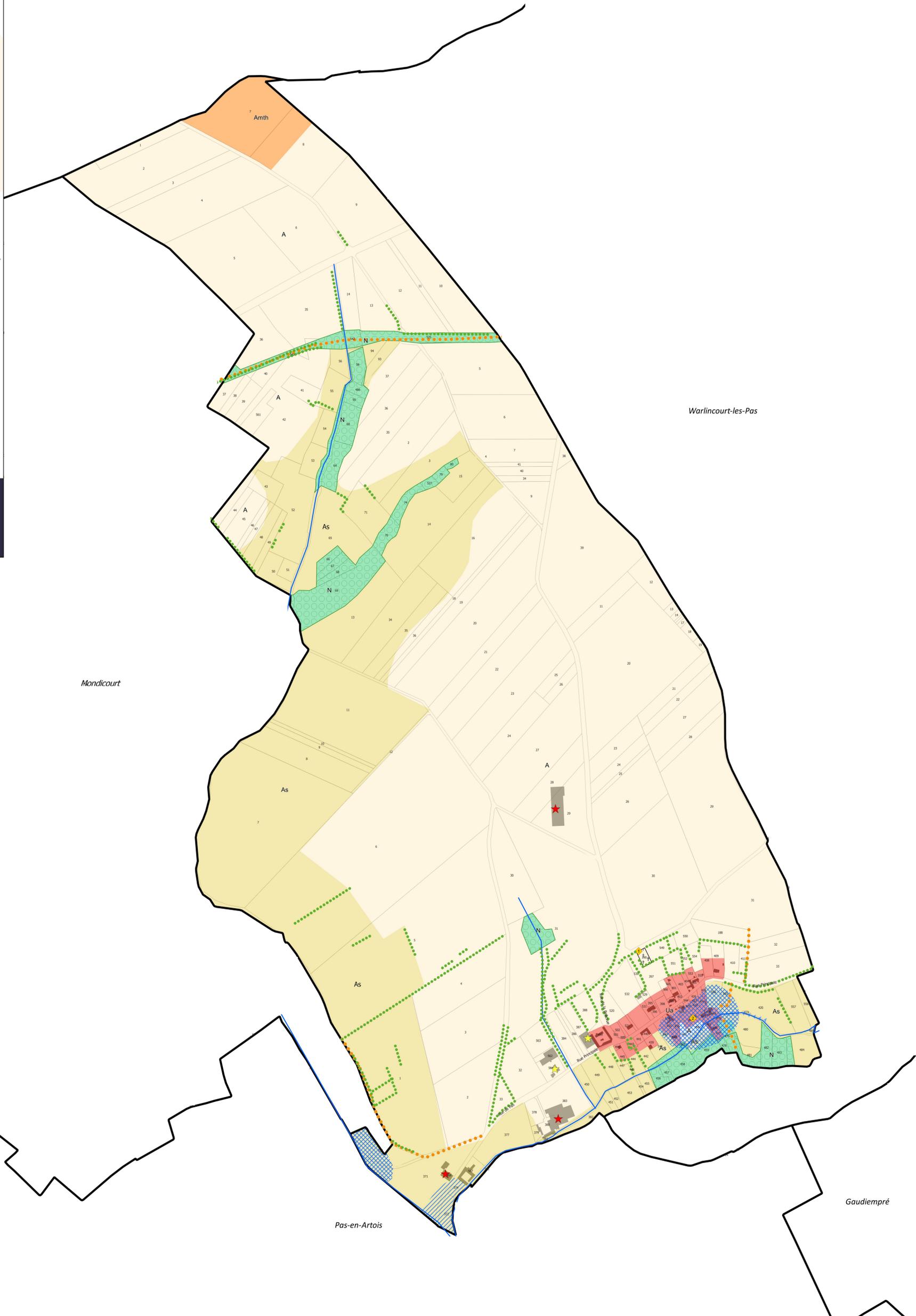
- ★ Installation agricole classée
- ☆ Installation agricole non classée

Zones inondables

- ▨ Zone inondée constatée
- ▨ Zone inondable issue de données communales

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Église



Mondicourt

Warlincourt-les-Pas

Pas-en-Artois

Gaudiemprière